

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le conseil municipal de la Ville de Donnacona a adopté lors de la séance ordinaire du 23 octobre 2023 les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement numéro V-539-13 visant à actualiser et réviser certaines dispositions du règlement de zonage numéro V-539;
- Premier projet de règlement numéro V-576-01 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro V-576 afin d'y assujettir l'usage associé à la vente de cannabis et de ses produits dérivés dans la zone commerciale C-6.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 27 novembre à 19 h** à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau à Donnacona. Lors de cette assemblée, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

#### **Résumé du projet de règlement numéro V-539-13**

Le projet de règlement numéro V-539-13 prévoit les modifications suivantes :

- Actualiser la terminologie, la classification des usages ainsi que certaines modalités relatives aux établissements d'hébergement touristique pour les arrimer à la législation provinciale en vigueur;
- Assouplir les normes de localisation applicables à certains équipements tels que les filtres de piscine, les thermopompes, les climatiseurs, etc.;
- Autoriser l'installation d'un spa dans la cour avant secondaire d'un terrain d'angle ou transversal selon certaines conditions;
- Revoir la hauteur minimale que doit posséder un arbre devant être planté dans la cour avant d'un nouveau bâtiment principal ou en remplacement d'un arbre abattu dans la cour avant;
- Ne plus imposer un nombre minimal de cases de stationnement requis pour desservir certains usages commerciaux établis dans une zone centre-ville (Cv);
- Permettre la possibilité d'aménager des aires communes de stationnement pour les usages résidentiels de moyenne ou haute densité;
- Assouplir les modalités applicables aux enseignes directionnelles;
- Autoriser la classe d'usage « Vente de cannabis et de ses produits dérivés » dans la zone commerciale C-5 qui est délimitée entre la rue Pépin et la route 138 ainsi que dans la zone C-6 qui regroupe des espaces adjacents au boulevard des Écureuils;
- Réduire la zone tampon devant être aménagée dans la zone commerciale C-10.

Le projet de règlement numéro V-539-13 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

#### **Résumé du projet de règlement numéro V-576-01**

Le projet de règlement numéro V-576-01 vise à autoriser l'usage conditionnel « Vente de cannabis et de ses produits dérivés » dans la zone commerciale C-6 qui est délimitée en bordure du boulevard des Écureuils.

Le projet de règlement numéro V-576-01 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ces projets peuvent être consultés à l'hôtel de ville, situé au 138 avenue Pleau, aux heures ordinaires de bureau ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Donné à Donnacona, le 25 octobre 2023

Le directeur général adjoint et greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat